



Mandat exclusif fini transformer en simple

Par **zakraoui marylene**, le **10/10/2017 à 18:08**

Bonjour

J ai signé un contrat exclusif pour la vente de mon appartement celui est fini ils m ont fait un avenant pour mandant simple et j avoue que j ai pas réfléchi le 04/10/2017 signé en agence ,mais je voudrais me rétracter et le mettre dans une autre agence car je suis pas contente ni coup de fil ni visite ais je le droit? puis je après le mettre en exclusivité dans une autre qui a l air plus compétente

Ils me disent de faire une lettre en recommandé et que tout sera annuler que je pouvais partir de chez eux

Mais suis je dans mes droits

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **10/10/2017 à 18:10**

Bjr,

Relisez votre mandat, que dit-il ?

Par **zakraoui marylene**, le **10/10/2017 à 18:14**

le mandant de vente initial est transformé en mandant simple pour une durée de 3 mois et ceci pour une durée maximun d un an a compter de l avenant

Par **janus2fr**, le **11/10/2017 à 07:51**

Bonjour,

Un mandat simple peut être résilié à tout moment en respectant un préavis qui doit être indiqué dessus (contrairement au mandat exclusif qui peut avoir une période d'irrévocabilité jusqu'à 3 mois).